

COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2022

Le huit avril deux mille vingt-deux à dix-huit heures trente, s'est réuni le conseil municipal de la commune nouvelle Les Pechs du Vers, au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la Mairie de Saint Cernin, sous la présidence de Monsieur Alain MARTY, Maire

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres qui ont pris part aux délibérations : 14 (12 pour les CA)

Date de la convocation : 02.04.2022

Présents :

CHABROUX Patrice – MARTY Alain – Lapotre Sylvain– BERTRAND Julien – LARCHER Jean Paul – McNAB Peter – DARDENNES Grégory – RANK Thomas – LABORIE Jean Marc – MECHEININ Jacky –ROBASZKIEWICZ Malgorzata - POL Lenny - ROUY Jean Luc - BIRONNEAU Josiane–

Excusés : THOMAS Cécile qui a donné pouvoir à Thomas RANCK – CORTES Malgorzata qui a donné pouvoir à Alain MARTY

Absents : LABORIE Jean-Marc dont le pouvoir n'a pas pu être pris en compte

Secrétaire de séance : Patrice CHABROUX

Mr le Maire constate que le quorum est atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

La lecture du compte-rendu du précédent Conseil n'appellant aucune observation il est validé à l'unanimité

Délibération 2022/05

Vote du compte de gestion 2021 : Assainissement Collectif

Monsieur Le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du Receveur Municipal à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être assuré que Monsieur Le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

APPROUVE à l'unanimité les comptes de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021. Ces comptes de gestion, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

11 voix pour (Mme Pol n'étant pas encore arrivée) (dont 1 pouvoirs) 0 Contre 0 Abstention. (Mr le Maire ne prenant pas part au vote)

Délibération 2022/06

Vote des comptes administratifs 2021 : Assainissement Collectif

Le Maire confie la présidence de séance à Mme Bironneau :

Soldes d'exécution :

- La section d'exploitation fait apparaître un excédent de clôture d'un montant de 1757.50 €
- La section d'investissement fait apparaître un excédent de clôture d'un montant de 1080.41 €

Vu le rapport de présentation des comptes administratifs 2021

CONSIDERANT que ceux-ci sont en concordance avec les comptes de gestion du même exercice établis par Monsieur Le Receveur Municipal.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

ADOpte les comptes administratifs 2021

par **11 Voix Pour (Mme Pol n'étant pas encore arrivée) (dont 1 pouvoirs),0 voix Contre, 0 Abstention** (Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote.)

Arrivée de Mme Pol qui est excusée pour son retard.

Délibération 2022/07

Affectation des résultats 2021 : Assainissement Collectif

Monsieur le Maire propose d'affecter :

Un excédent de fonctionnement reporté (002) de 10223.78€

Pas d'excédent de fonctionnement à capitaliser (1068)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

ADOpte les reports par **14 Voix Pour (dont 2 pouvoirs)**, 0 voix Contre, 0 Abstention

Délibération 2022/08

Vote du compte de gestion 2021 : Commune

Monsieur Le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du Receveur Municipal à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être assuré que Monsieur Le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

APPROUVE à l'unanimité les comptes de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021. Ces comptes de gestion, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

12 voix pour (dont 1 pouvoirs) 0 Contre 0 Abstentions. (Mr le Maire ne prenant pas part au vote)

Délibération 2022/09

Vote du compte administratif 2021 : Commune

Le Maire quitte confie la présidence de séance à Mme Bironneau

• La section de fonctionnement : total des dépenses d'un montant de 387013.87 €

• La section d'investissement : total des dépenses d'un montant de 75252.09 €

• La section de fonctionnement : total des recettes d'un montant de 464577.06 €

• Report N-1 en section de fonctionnement 412167.11 €

• La section d'investissement : total des recettes d'un montant de 31560.15 €

• Report N-1 en section d'investissement 309900.25 €

Vu le rapport de présentation des comptes administratifs 2021

CONSIDERANT que ceux-ci sont en concordance avec les comptes de gestion du même exercice établis par le Receveur Municipal.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

ADOpte les comptes administratifs 2021

par **12 Voix Pour (dont 1 pouvoirs)**, 0 voix Contre, 0 Abstention (Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote.)

Délibération 2022/10

Affectation des résultats 2021 : Commune

Monsieur le Maire propose d'affecter :

Un excédent de fonctionnement reporté (002) de 489 730.30 €

Pas de besoin pour la section d'investissement à capitaliser (1068)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

ADOpte les reports par **14 Voix Pour (dont 2 pouvoirs)**, 0 voix Contre, 0 Abstention

Délibération 2022/11

Vote du budget primitif 2022 : ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2022 de l'assainissement qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

- La section de fonctionnement pour un montant de 38657.78 €
- La section d'investissement pour un montant de 26794.08 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

ADOpte le budget primitif asst 2022

par **14 Voix Pour (dont 2 pouvoir)**, 0 voix Contre, 0 Abstention

Délibération 2022/12

Vote des taxes directes locales 2022

Monsieur le Maire présente les bases d'impositions prévues.

Mr le Maire rappelle le lissage des taux sur une durée de 9 années adopté par délibération en date du 15 janvier 2016.

Il est proposé de ne pas augmenter les taux de références de 2022 indiqués sur le tableau.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, par **14 voix pour (dont 2 pouvoir)**, 0 voix contre et 0 abstention

-Accepte la proposition de ne pas augmenter les taux de références

Et vote les taux comme suit :

TFB : 35,88%

TFNB : 138.40%

CFE : 24.02%

Compte tenu des éléments de référence pour 2022, le produit attendu est estimé à 141 510€

Délibération 2022/13

Vote du budget primitif 2022 : Communal

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2021 de la commune qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

- La section de fonctionnement pour un montant de 1 041 327.30 €
- La section d'investissement pour un montant de 888 538.31 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

ADOpte le budget primitif 2022

par **14 Voix Pour (dont 2 pouvoirs)**, 0 voix Contre, 0 Abstention

Délibération 2022/14

Vote des subventions aux associations

Monsieur le Maire présente la liste des associations déjà subventionnées par la commune en 2021 et les différentes demandes reçues en mairie. Le conseil souhaite reconduire les subventions sur 2022 à l'identique.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

ADOpte la liste annexée au BP communal 2022

par **14 Voix Pour (dont 2 pouvoirs)** 0 voix Contre, 0 Abstention

Questions diverses

- Mr le Maire donne lecture d'un courrier de la direction régionale des affaires culturelle qui informe qu'une étude sur l'église de Fages, est programmée au 19/04/2022 afin d'examiner une demande d'inscription au titre des monuments historiques.

- Mr le Maire fait part au Conseil que l'Association des petiots frères des pauvres mettra un terme au contrat de location à la date du 31/12/2022.
- Mr le Maire fait part au Conseil de la démission de Mr Pujol Thomas de son poste de Directeur du Claé.

La séance est levée à 21h35

LES PECHS DU VERS le 25 avril 2022.

Le Maire,
Alain MARTY

